

## PROJET. Les travaux de l'ancienne friche vont bientôt démarrer

Depuis le 30 juin, il a été décidé le rachat des terrains portés par l'EPFN, situés rue de l'Épine et de la Colinière suite aux travaux de déconstruction de l'ancienne friche Corlet à La Ferrière-aux-Étangs.

La SAGIM envisage la construction de huit logements individuels et 16 logements répartis dans deux bâtiments collectifs sur une partie de ce site. Le rez-de-chaussée d'un des bâtiments collectifs accueillera des professionnels médico-sociaux dans le cadre de locations directes avec la SAGIM.

La commune souhaite conserver une partie ouest du terrain sur environ 900 m<sup>2</sup> qui pourra être vendu ultérieurement pour la construction d'une maison individuelle. Cette division en deux lots nécessitera le dépôt par la commune d'une déclaration préalable pour division en vue de bâtir.

### Ce qui est à la charge de la commune

L'aménagement des voiries et espaces communs sera à la charge de la commune. La maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'études de Flers Agglo. Les travaux pris en charge par la commune comprennent notamment : la création d'une voie interne partagée donnant sur la rue de l'Épine avec une entrée et une sortie ; la création d'un cheminement piéton à l'intérieur de la future résidence pour rejoindre l'impasse du clos ; la création des réseaux Eaux Usées,



Un gros projet autour de l'ancienne friche Corlet va démarrer. (Photo d'archives)

Eaux Pluviales et Alimentation d'Eau Potable et amenée des réseaux souples (téléphonie, électricité) et de l'éclairage public ; la mise à disposition d'une tranchée pour l'amenée du gaz ; la création d'espaces verts, de cheminements piétons, gestion des eaux pluviales de la voirie et des toitures ; la création d'une aire de jeux ; l'aménagement de points de collecte des ordures ménagères ; la création de places de stationnement paysagées le long de la rue de l'Épine et de la Colinière ; l'installation électrique pour l'aménagement de deux bornes de recharge électrique à l'angle des deux rues. La gestion sera confiée au TE 61.

### Ce qui est à la charge de la Sagim

Quant à la SAGIM, elle prend à sa charge notamment : le terrassement sous l'emprise des habitations et collectifs ; la réalisation du réseau de gaz, avec un stockage enterré au nord de la résidence ; la création des espaces extérieurs privatifs, y compris clôtures, talus au nord en partie privative

### Deux tranches prévues

Pour faciliter le déroulement des chantiers (bâti et VRD), les travaux d'aménagement se dérouleront en deux tranches bien différenciées :

la première tranche de tra-

vaux au dernier trimestre 2021 pour la réalisation d'une voirie provisoire ; la tranche 2 de travaux en 2023 pour la viabilisation et l'aménagement de la résidence.

Ce programme de construction devrait être livré par la SAGIM en septembre 2023. La finalisation du chantier s'achèvera par la réalisation des espaces verts en fin d'année 2023.

La SAGIM devrait déposer dans le courant octobre 2021 un permis de construire valant division. Ainsi, les espaces non privatifs seront conservés par la commune et seuls les espaces privatifs seront cédés à la SAGIM.